



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

LES DIPLÔMES FÉDÉRAUX D'ENCADREMENT

Saison 2024/2025



04.68.77.32.29



direction-administrative@ffr13.fr



<https://www.ffr13.fr>



SOMMAIRE

01

Les dispositions générales

02

Les diplômes fédéraux

03

Les exigences de diplômes

04

Les équivalences de diplômes

05

La Validation des Acquis de l'Expérience



Les dispositions générales

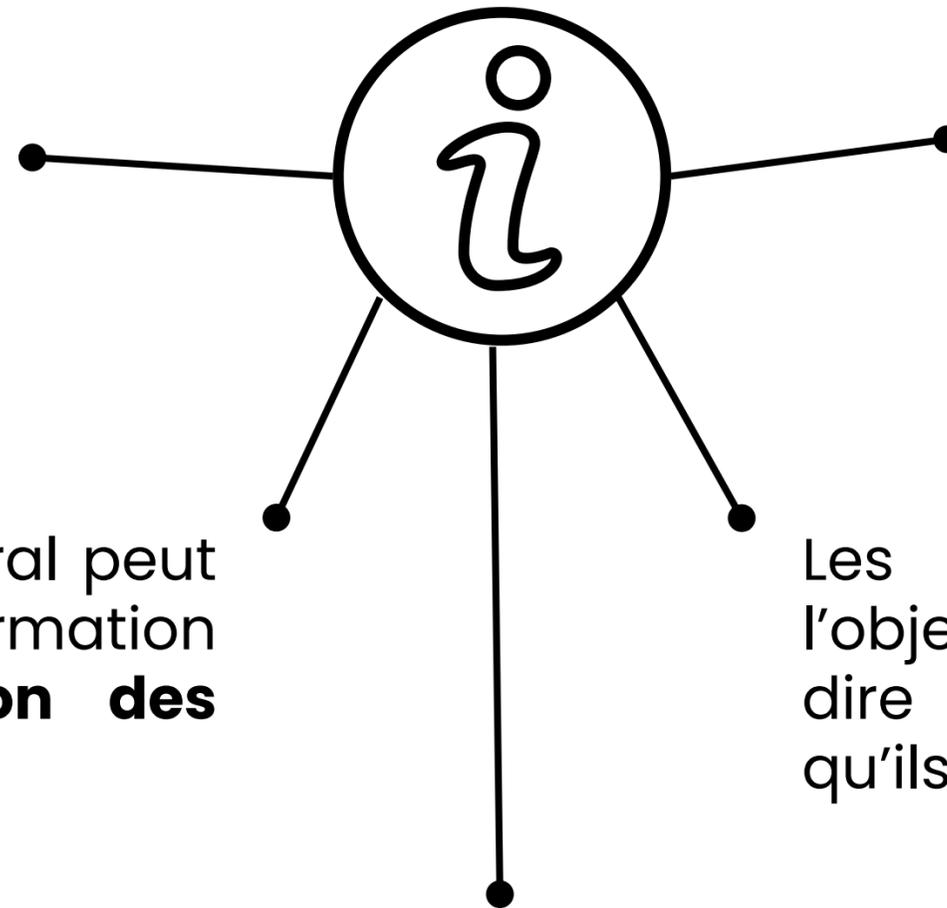
Chaque diplôme est organisé en **Bloc de Compétences (BC)**. La durée de validité d'un BC est de 4 ans.

Un candidat inscrit en formation bénéficie des prérogatives du diplôme visé grâce à sa licence d'éducateur ou d'entraîneur « **en formation** ». Elle est renouvelable une fois en cas d'ajournement.

L'obtention d'un diplôme fédéral peut se faire par la voie de la formation initiale ou par la **validation des acquis de l'expérience**.

Les diplômes fédéraux doivent faire l'objet d'un **recyclage** obligatoire, c'est-à-dire la réactualisation des prérogatives qu'ils confèrent, tous les 4 ans maximum.

Une licence d'éducateur ou d'entraîneur s'obtient, entre autre, grâce à la production d'un **diplôme fédéral** et de l'attestation de recyclage, le cas échéant.



Les diplômes fédéraux

Chaque diplôme fédéral est un prérequis du diplôme suivant



Les exigences de diplômes

Niveau de pratique	Diplôme fédéral exigé pour l'entraîneur principal	Diplôme fédéral exigé pour l'entraîneur adjoint	Diplôme professionnel recommandé
Elite 1 et Elite 2	Entraîneur Performance	Entraîneur Fédéral	<i>DEJEPS Rugby à XIII</i>
Elite Féminine Divisions Nationales U15 - U17 - U19	Entraîneur Fédéral	Entraîneur Fédéral	
XIII Fauteuil	Entraîneur XIII Fauteuil	Entraîneur XIII Fauteuil	
U7 - U9 - U11 - U13	Educateur	Educateur	<i>BPJEPS Activité Physique pour Tous</i>



A partir de la saison 25/26, le diplôme Entraîneur Performance sera exigé pour le niveau U19 Elite

Les équivalences de diplômes

Diplômes délivrés avant 2012

Entraîneur 1
Entraîneur 2  Entraîneur Fédéral

Entraîneur 3  Entraîneur Performance

Diplômes d'Etat

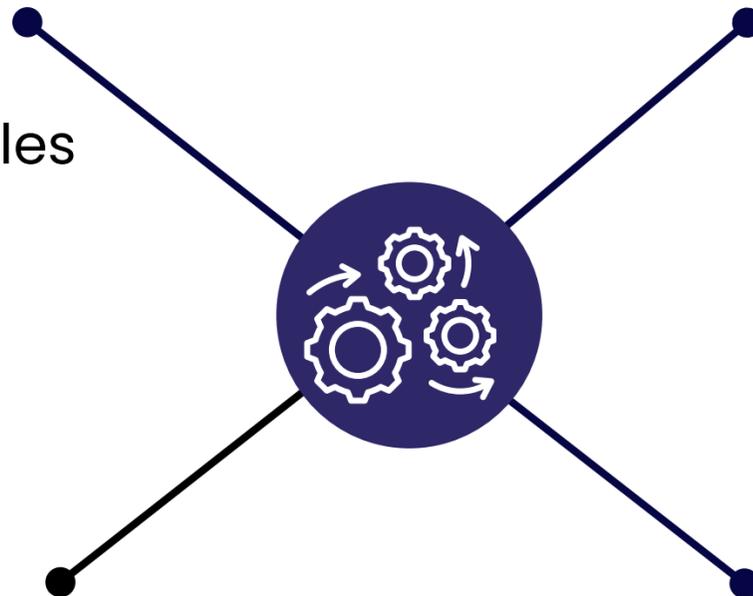
BPJEPS Sports collectifs Rugby à XIII
BEES 1er degré Rugby à XIII  Entraîneur Fédéral

DEJPES Rugby à XIII
DESJEPS Rugby à XIII
BEES 2ème degré Rugby à XIII  Entraîneur Performance

La Validation des Acquis de l'Expérience

Objectif

Faire valoir l'acquisition des compétences d'un diplôme au travers diverses expériences bénévoles ou salariées, ponctuelles ou régulières.



Diplômes concernés

- Educateur
- Entraîneur Fédéral
- Entraîneur Performance

Condition d'accès

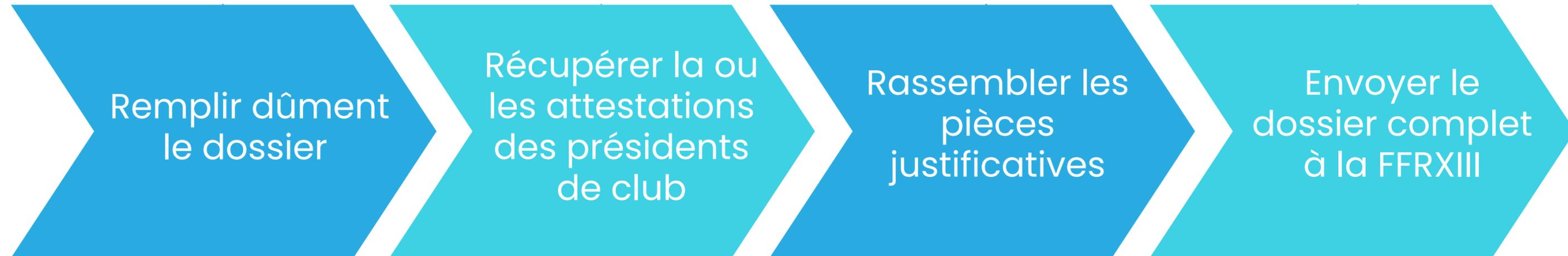
- Avoir exercé une activité d'encadrement du même niveau que celui du diplôme visé pendant au moins une saison sportive (ou l'équivalent de 10 mois cumulés)
- Être licencié à la FFRXIII
- Avoir plus de 18 ans (plus de 16 ans pour le diplôme Educateur)

Résultats possibles

- Refus = si les compétences acquises ne correspondent pas aux compétences du diplôme
- Validation partielle = validation d'un ou plusieurs Blocs de Compétences du diplôme
- Validation totale = validation de l'intégralité du diplôme

Procédure

Pour le candidat



Pièces à fournir

- Copie d'une pièce d'identité
- Attestations d'expériences signées du/des présidents de club
- Copie du/des diplômes obtenus, le cas échéant

Envoi du dossier

a.zitter@ffr13.fr

Pour tout renseignement:
Audrey ZITTER 06.28.23.90.78

Pour la FFRXIII

Vérifier la
recevabilité du
dossier

Conditions d'accès

Etudier la
demande

Compétences
acquises

Prendre une
décision

Refus, validation
partielle ou totale

Informar le
candidat

Notification

Contact



Audrey ZITTER



06.28.23.90.78



a.zitter@ffr13.fr